



Certificat d'admissibilité
Programme relatif à l'entretien des voies de circulation privées
Règlement sh-789

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom de l'organisme : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____
Personne responsable : _____

IDENTIFICATION DE LA VOIE PRIVÉE

Nom de la voie privée : _____
Secteur : _____
Longueur approximative de la voie privée : _____
Nombre approximatif d'unités desservies : _____

CERTIFICAT D'ADMISSIBILITÉ

À la suite de l'analyse de la demande déposée en vertu du *Règlement SH-789 établissant un programme relatif à l'entretien des voies de circulation privées*, le fonctionnaire désigné confirme ce qui suit :

- La demande est complète et conforme aux exigences du règlement;
- Les conditions d'admissibilité prévues au règlement sont respectées;
- Les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles.

En conséquence, la Ville de Shawinigan réserve au requérant une aide financière provisoire maximale de : _____ \$ pour les travaux admissibles d'entretien de la voie privée identifiée au présent certificat.

CONDITIONS

Le présent certificat est émis sous réserve du respect continu des dispositions du règlement SH-789, notamment :

1. Le maintien du statut juridique admissible du requérant;
2. Le respect des règles de gestion contractuelle applicables;
3. Le dépôt des documents requis pour la demande de versement;
4. Le maintien de la conformité fiscale des immeubles admissibles;
5. La disponibilité des crédits budgétaires au moment du versement.

Le présent certificat ne constitue pas une garantie de paiement automatique ni une reconnaissance de responsabilité de la Ville relativement à l'état, à l'entretien ou à la sécurité de la voie privée visée.

VALIDITÉ

Le présent certificat demeure valide jusqu'au _____, sous réserve du respect des conditions prévues au règlement SH-789.

Émis à Shawinigan, ce _____ jour de _____ 20____.

Fonctionnaire désigné
Service des finances
Shawinigan